



Pyrénées-Orientales
Commune de Montbolo

République Française

Extrait du Registre des délibérations
Du Conseil Municipal de la Commune de Montbolo

DELIBERATION N° 3/2023

Séance du 11 Janvier 2023

L'An deux mille vingt-trois, le 11 Janvier, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur COLAS Hervé, Maire.

Présents : Mmes MACABIES Marie-José, SOLAK Christiane, PADROSA Martine, CLUTS Isabelle. Messieurs JUHEL Xavier, SOURRIBES Pierre, DANTRAS Paul, NAVEAU Rémi, COLAS Hervé

Procuration de Mr ROBINAT Éric à Mr SOURRIBES Pierre
Procuration de Mr LAURENT Jean-Marie à Mr COLAS Hervé

Absents :

Membres en exercice : 11, membres présents : 11, date de convocation : 04/01/2023

Objet : Transfert cantines scolaires et modification statut CCHV

Monsieur le Maire,

Explique au Conseil Municipal que par délibération en date du 27 octobre 2022, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Haut Vallespir (CCHV) a décidé de ne plus définir la compétence cantine scolaire comme une compétence d'action sociale, subordonnée à la définition d'un Intérêt Communautaire. Pour ce faire et en application de l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, une procédure de modification statutaire est engagée afin que le CCHV exerce ladite compétence au titre de ses autres compétences facultatives non subordonnées à la définition d'un Intérêt Communautaire, dans les conditions prévues par l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les Conseils municipaux des Communes membres de la CCHV sont invités à se prononcer, dans un délai de trois mois à partir de la présente notification, sur la modification envisagée.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

- **Valide** la modification des statuts de la CCHV pour inscrire la compétence « Cantines Scolaires » dans le groupe des autres compétences subordonnées à la définition de l'intérêt communautaire.
- **Autorise** Mr le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,
Mr Colas Hervé

